



Rapport

Commission n° 68 - Date : 27.03.2025

chargée de l'examen du Rapport-préavis N° 2024/54 - Réponse à 13 postulats et à 1 pétition en lien avec la mobilité,

Présidence :	Mme Karine ROCH (Les Verts)
Membres présents :	Mme Nathalie Caruel (remp. Mme Ariane MORIN (Les Verts)) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; M. Yvan SALZMANN (remp. M. Louis DANA (soc.)) ; Mme Séverine GRAFF (soc.) ; M. Mountazar JAFFAR (soc.) ; M. Musa KAMENICA (soc.) ; M. Olivier BLOCH (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; Mme Franziska MEINHERZ (EàG) ; M. Jean-Marc BEGUIN (v'lib.).
Membres excusés :	M. Jacques PERNET (PLR) ; Mme Patrizia MORI (UDC).
Représentant de la Municipalité :	Mme Florence GERMOND, directrice de Finances et Mobilité.
Invité-e :	M. Patrick ETOURNAUD, chef de service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics.
Notes de séances	M. Assadour Matthey

Lieu : salle de conférence FIM, place Chauderon 9, au 1^{er} étage
Date : 11.03.2025 - Début et fin de la séance : 16h30 – 17h49

Discussion préliminaire

Tout d'abord, la commission demande des compléments d'information sur le rapport-préavis 2024/54. Au sujet de la mise à disposition de données sur la mobilité, Madame la Municipale indique qu'un fascicule, « Observatoire de la mobilité » est publié chaque année. Il fournit des statistiques pour chaque mode de transport urbain (y compris la marche à pied). On peut aussi le télécharger depuis le site internet de la ville.

Au sujet de la forme, Madame la Municipale précise que le présent rapport-préavis n'est pas redondant avec le préavis Mobilité durable I déjà voté par le conseil communal qui donne les orientations politiques dans le domaine de la mobilité active et pour lequel un financement spécifique a été attribué.

Le concept de « vision zéro » appliqué à la sécurité de la mobilité exige à ce qu'aucun blessé grave ni aucun décès ne survienne sur les routes. Cette approche repose sur l'idée que toute erreur humaine ne devrait pas avoir de conséquences fatales. Elle se traduit concrètement par des mesures telles que la modération des vitesses, la mise en place d'aménagements spécifiques (suppression des glissières, pose de potelets, etc.) et une attention particulière aux usagers dits « vulnérables », comme les enfants. Un groupe de



travail réunissant Police, le service de la mobilité et des espaces publics ainsi que le service des écoles est chargé de traiter les doléances et d'identifier les points noirs en matière de sécurité.

Discussion sur les réponses municipales

Point 4 – Réponse au postulat de M. Henri Klunge – « Une multimodalité accessible »

La Municipalité a répondu que l'embarquement des vélos dans les transports publics dépend de la communauté tarifaire Mobilis. Plusieurs commissaires souhaitent que la Municipalité, qui compte deux représentants au conseil d'administration des t-l exerce tous les leviers à sa disposition pour faire aboutir la gratuité.

Un vœu est déposé.

«La Commission souhaite que la Municipalité utilise ses représentants dans le conseil d'administration des t-l et de la communauté tarifaire Mobilis pour faire avancer l'idée d'une gratuité du transport de vélo dans les transports publics».

Madame la Municipale répond que la Municipalité a deux représentants sur une quinzaine au conseil d'administration des t-l, et les t-l ont une voix sur treize à la communauté tarifaire vaudoise. Ceci donne une idée de sa capacité d'influence. Elle plaide pour faire pression au niveau du Grand Conseil.

Point 5 – Réponse au postulat de Mme Patrizia Mori – « Les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir se déplacer »

La commission souhaite savoir si le Canton a donné un retour concernant une éventuelle modification de la Loi vaudoise sur la circulation routière (LCVR), visant à permettre aux communes d'autoriser les entreprises assurant le transport de personnes en situation de handicap à emprunter les voies réservées aux bus portant le marquage « taxis ».

Monsieur le chef de service répond que ce n'est pas le cas. Il n'y a que Genève qui a adapté sa base légale pour le faire.

Point 6 – Réponse au postulat de Mme Paola Richard-de Paolis et consorts : « Écoliers: en route pour l'école à vos risques et périls? »

Une commissaire demande si le problème de la route qui passe devant le collège de Villamont empruntée par les automobilistes comme raccourci est identifié par la ville.

Monsieur le chef de service répond qu'à la suite de discussions avec le directeur de l'établissement la ville a appliqué des mesures de modération du trafic et réalisé des aménagements ad-hoc.



Point 7 – Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin: « N'oublions pas la prolongation du métro m2 »

La commission souhaite connaître la date du refus du Conseil d'État, si ce dernier a tenu compte des nouvelles constructions, et si le projet d'extension du M2 est définitivement abandonné. Madame la Municipale répond qu'à ce jour, le Canton ne prévoit pas de prolonger le M2. Cette décision, bien que regrettable, est compréhensible au vu de l'investissement d'un milliard de francs prévu pour le renforcement des infrastructures du M2, et où des investissements tout aussi conséquents sont planifiés pour le M3.

Il est toutefois précisé que la station des Croisettes a été conçue de manière à permettre une éventuelle extension. En ce qui concerne l'hypothèse d'une mise en surface du prolongement, elle n'est pas techniquement réalisable.

Point 8 – Réponse au postulat de M. Camille-Angelo Aglione « Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Monchoisi »

La Municipalité est en discussion depuis plusieurs années avec l'Office fédéral des routes (OFROU) au sujet du giratoire de Malley. L'OFROU est très réticent à l'idée de tester un giratoire de type hollandais. D'autres pistes sont actuellement à l'étude, notamment la transformation du giratoire en carrefour classique avec feux de circulation, ou encore l'amélioration des connexions entre les différents axes. Par ailleurs, l'itinéraire cyclable en direction des hautes écoles, notamment vers les quartiers de Provence et de Chablais, a déjà fait l'objet d'améliorations.

Point 9 – Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Et Si Chailly montrait l'exemple »

Il est prévu, dans un premier temps, d'équiper l'hypercentre de petites navettes électriques, en lien avec la fermeture à la circulation de la rue Centrale. L'objectif est d'assurer une desserte adéquate de cette zone ainsi que du secteur de la Cité.

Monsieur le chef de service précise par ailleurs que le service Taxibus a été supprimé dans le quartier de Chailly par les t-l, en raison d'une trop faible demande.

Point 10 – Réponse au postulat de Mme Angèle Flora Mendy « Renforcer les lignes normales pour intégrer tous les quartiers dans la dynamique de la modernisation des transports publics lausannois »

La parole n'est pas demandée.

Point 11 – Réponse au postulat de M. Louis Dana et consorts : « Une offre de transports publics plus étendue pour les Plaines-du-Loup! »

La commission s'enquiert de la date de mise en service du M3.

Madame la Municipale répond qu'il y a encore des phases d'obtention de crédits devant le Grand Conseil. Dans un article de journal, L'ancien municipal Olivier Français parlait d'au



mieux 2034 ou 2037. La mise à l'enquête de la demande de permis de construire sera déposée en 2026.

Point 12 – Réponse au postulat de Mme Séverine Graff et consorts : « En selle ! Promouvoir les compétences des cyclistes et favoriser la cohabitation entre les usagers de la route »

La postulante relève que le préavis Mobilité durable I répond déjà à de nombreux points soulevés dans son postulat. Elle souhaite toutefois savoir si des projets concrets sont d'ores et déjà prévus dans le cadre du préavis Mobilité durable II, mentionné en fin de réponse.

Madame la Municipale indique que les mesures les plus abouties sont encore en cours d'élaboration. Elle précise également que l'annonce des cours de vélo sera faite prochainement par voie de presse. Le financement de ces cours est prévu dans le budget du préavis Mobilité durable I.

Point 13 – Réponse au postulat de Mme Franziska Meinherz et consorts « Voies vertes et rues cyclables 2.0 : pour que la municipalité n'avance pas plus doucement que les modes doux »

La postulante demande s'il serait envisageable de transformer en rue cyclable une rue qui n'est pas encore en zone modérée.

Madame la Municipale répond que par zone modérée s'entend toute zone où la circulation est limitée à 30km/h ou en dessous. À la fin de la législature il ne devrait rester plus que 20 axes à 50km/h. Sur une rue à 50km/h, des aménagements sécurisés comme ceux de l'avenue de Provence sont préconisés.

Point 14 – Réponse aux postulats de M. Jaffar Mountazar et consorts « Pour des stationnements vélo à la Bourdonnette et dans (tous) les quartiers », de Mme Marlène Bérard, « Pour une politique de stationnement des vélos dans les quartiers » et de M. Oleg Gafner : « Développer des places de parc couvertes pour les vélos »

Les arceaux à vélos installés à la Bourdonnette rencontrent un fort succès, ce qui témoigne de la demande élevée pour ce type d'équipement. Leur financement a été pris en charge par la Ville afin d'accélérer leur installation, compte tenu de leur faible coût. Il n'y a pas eu de réponse de la part de la FLCL concernant l'installation de vélobox dans le quartier de la Bourdonnette.

Les résultats de l'enquête de satisfaction relative à l'utilisation des vélobox sont joints aux notes de séance. Les premiers retours sont extrêmement positifs. Cela a convaincu la Municipalité de déployer ce dispositif à l'échelle de la ville. Le déploiement est prévu pour le second semestre de 2025 et concernera l'ensemble des quartiers. À l'exception de la Bourdonnette, qui relève du domaine privé, les installations se font principalement sur des parcelles de domaine public ou privé communal.

Il est encore mentionné par la commission que les vélos en libre service bloquent souvent l'accès au arceaux à vélo en étant stationnés à côté. Madame la Municipale répond que la



Municipalité est sérieusement en train d'étudier la question, voire de considérer la possibilité de travailler avec un nouveau prestataire.

Point 15 – Réponse à la pétition du Comité de l'Association du quartier de la Clochatte – Clochatte : notre mobilité bloquée, ça suffit !

La commission constate que la situation s'est encore détériorée depuis le dépôt de la pétition. Après échanges avec les membres de l'association et des habitant·e·s du quartier concerné, un commissaire souhaite formuler le vœu suivant :

«La Commission souhaite que la Municipalité entre en contact rapidement avec la commune du Mont sur Lausanne pour connaître les résultats de l'étude lancée par cette dernière et s'engage avec elle d'ici la rentrée scolaire 2025-2026 à trouver des solutions qui permettent de réduire le trafic généré par École Internationale».

Madame la Municipale rappelle que la Municipalité est en discussion depuis plusieurs années avec la commune du Mont-sur-Lausanne à ce sujet. Lors de la négociation ayant précédé l'implantation de l'École internationale, cette dernière avait accepté, à la suite des oppositions de riverains habitant dans les villas voisines, la pose d'une borne à l'entrée de la rue adjacente. Ce dispositif a pour effet de rediriger le trafic motorisé vers Lausanne, générant ainsi des nuisances, principalement aux heures de pointe.

Madame la Municipale ajoute que la ligne de bus 22 sera prolongée jusqu'au secteur de Menetrey, ce qui devrait contribuer à améliorer la situation. Elle estime par ailleurs que les habitant·e·s du nouveau quartier du Mont-sur-Lausanne seront probablement bientôt concernés à leur tour, ce qui pourrait inciter leur commune à réagir plus activement.

Votes sur les conclusions du rapport-préavis

Vœu sur la réponse au postulat Klunge : «La commission souhaite que la Municipalité utilise ses représentants dans le conseil d'administration des TL et de la communauté tarifaire Mobilis pour faire avancer l'idée d'une gratuité du transport de vélo dans les transports publics».

Vote : 10 oui, 0 non, 1 abstention

Conclusion 1 : Réponse de la Municipalité au postulat de M. Henri Klunge : « Une multimodalité accessible »

Vote : 10 oui, 0 non, 1 abstention

Conclusion 2 : Réponse au postulat de Mme Patrizia Mori – « Les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir se déplacer »

Vote : 11 oui, 0 non, 0 abstention

Conclusion n 3 : Réponse au postulat de Mme Paola Richard-de Paolis et consorts : « Écoliers: en route pour l'école à vos risques et périls? »

Vote : 11 oui, 0 non, 0 abstention



Conclusion 4 : Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin: « N'oublions pas la prolongation du métro m2 »

Vote : 9 oui, 0 non, 2 abstentions

Conclusion 5 : Réponse au postulat de M. Camille-Angelo Aglione « Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Monchoisi »

Vote : 11 oui, 0 non, 0 abstention

Conclusion 6 : Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Et Si Chailly montrait l'exemple »

Vote : 9 oui, 0 non, 2 abstentions

Conclusion 7 : Réponse au postulat de Mme Angèle Flora Mendy « Renforcer les lignes normales pour intégrer tous les quartiers dans la dynamique de la modernisation des transports publics lausannois »

Vote : 11 oui, 0 non, 0 abstention

Vote conclusion 8 : Réponse au postulat de M. Louis Dana et consorts : « Une offre de transports publics plus étendue pour les Plaines-du-Loup! »

Vote : 11 oui, 0 non, 0 abstention

Conclusion 9 : Réponse au postulat de Mme Séverine Graff et consorts : « En selle ! Promouvoir les compétences des cyclistes et favoriser la cohabitation entre les usagers de la route»

Vote : 11 oui, 0 non, 0 abstention

Conclusion 10 : Point 13 – Réponse au postulat de Mme Franziska Meinherz et consorts « Voies vertes et rues cyclables 2.0 : pour que la municipalité n'avance pas plus doucement que les modes doux »

Vote : 10 oui, 0 non, 1 abstention

Vœu réponse à la pétition de l'Association de quartier de la Clochette: «La Commission souhaite que la Municipalité entre en contact rapidement avec la commune du Mont sur Lausanne pour connaître les résultats de l'étude lancée par cette dernière et s'engage avec elle d'ici la rentrée scolaire 2025-2026 à trouver des solutions qui permettent de réduire le trafic généré par École Internationale».

Vote sur le vœu : 11 oui, 0 non, 0 abstention

Conclusion 11 : Réponse aux postulats de M. Jaffar Mountazar et consorts « Pour des stationnements vélo à la Bourdonnette et dans (tous) les quartiers », de Mme Marlène Bérard, « Pour une politique de stationnement des vélos dans les quartiers » et de M. Oleg Gafner : « Développer des places de parc couvertes pour les vélos »

Vote : 9 oui, 0 non, 2 abstentions

Conclusion 12 : Réponse à la pétition du Comité de l'Association du quartier de la Clochette – Clochette : notre mobilité bloquée, ça suffit !

Vote : 10 oui, 0 non, 1 abstention